

A TIA I MUA

CSTP/FO

CSIP

O OE TO OE RIMA

OTAHI

Papeete le

A

**Madame la Ministre des Outre-Mer
S/ Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française**

Objet : Soutien de l'Etat aux salariés de Polynésie française dans le cadre de la crise sanitaire

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance des propositions d'aides de l'Etat en faveur de la Polynésie française et nous avons la fâcheuse impression que les salariés sont oubliés dans cette affaire.

Alors qu'en métropole et dans les DROM, le régime de chômage partiel pris en charge par l'Etat permet de maintenir 84 % du salaire net avec à minima le SMIC, rien n'est prévu pour la Polynésie française.

Les partenaires sociaux ont obtenu qu'une indemnité de solidarité, versée par le Pays, de 100 000 F.CFP soit accordée pour maintenir un minimum vital pour les salariés. Cependant, cette indemnité ne permet pas de payer les loyers qui continuent d'être exigibles. Même si l'OPH, pour ce qui concerne le parc social, a accepté de suspendre l'exigibilité des paiements, les loyers restent dus et pour le parc privé, rien n'est prévu.

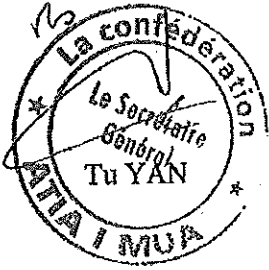
Dans le cadre de la solidarité nationale, un geste de l'Etat pourrait être fait pour aider les salariés polynésiens en situation de chômage partiel en complétant cette indemnité dans la limite de 84 % du salaire net. Compte tenu d'un salaire moyen de 285 000 F pour les salariés du privé le montant moyen de ce soutien serait de 139 000 F par salarié. Bien entendu, le montant serait plafonné et nous proposons le limiter à 100 000 F par parallélisme des formes avec ce que le Pays a accordé.

96

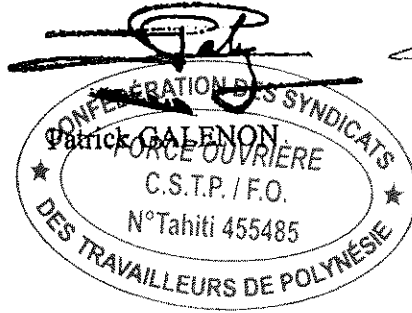
CS

Nous sommes à votre disposition pour discuter des modalités de mise en œuvre de notre proposition.

Espérant que les salariés ne soient pas les oubliés de la solidarité nationale, nous vous prions d'agréer, madame le ministre, l'expression de notre haute considération.



Atonioa TERIINOHORAI



Lucie TIFFENAT

